

# Formation des vétérinaires officiels privés (VOP)

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Dates de la formation :

Les dates sont fixées par la DRAAF et/ou les DDecPP et/ou l'ENSV-FVI. Ces dates sont disponibles sur le site internet de l'ENSV-FVI :

<https://ensv-fvi.fr/formation-continue/formations-des-veterinaires-certificateurs/>

### Durée :

- 1h30 pour la formation asynchrone
- ½ journée pour la formation informatique
- 1 journée pour la formation réglementaire

### Lieu :

Le lieu est fixé par la DRAAF et/ou l'ENSV-FVI

### Public cible :

Vétérinaires mandatés pour les missions de certification aux échanges (VOP).

### Taille du public :

- 15 à 20 pour la formation réglementaire
- En fonction des besoins pour la formation informatique

### Intervenants / Formateurs (ou Référents techniques) :

- La formation informatique est animée par un agent d'une DDecPP habitué à utiliser TRACES NT.
- La formation réglementaire est animée par un vétérinaire officiel privé et un agent de l'Administration

### Responsables pédagogiques :

Maria DE MATEO AZNAR, ENSV-FVI

Katarina HO VAN BA, ENSV-FVI

[formco@vetagro-sup.fr](mailto:formco@vetagro-sup.fr)

Daniela Maria DA SILVA CLEMENTE,

DGAL/SAS/SDSBEA/BICMA

### Modalités d'inscription :

Relèvent de la DRAAF en lien avec l'ENSV-FVI

### Modalités d'évaluation :

Relèvent de la DRAAF et/ou de la DDecPP et/ou de l'ENSV-FVI

### Tarifs :

Prise en charge par le Ministère chargé de l'agriculture (DGAL) selon le marché public DGAL-2020-097

### Accessibilité :

Formation généralement accessible pour les personnes à mobilité réduite. Contacter la DDecPP du lieu de la formation pour toute information complémentaire

## CONTEXTE

Le mandatement des vétérinaires sanitaires en tant que vétérinaires certificateurs est prévu par l'annexe 2 du décret n°2011-1115 du 16 septembre 2011 relatif aux conditions de désignation des vétérinaires mandatés en application de l'article L.203-9 du code rural et de la pêche maritime pour l'exercice de missions de certification officielle en matière d'échanges d'animaux vivants, de semences, ovules et embryons.

Pour l'exercice de leurs missions de certification, les vétérinaires auront l'obligation d'avoir suivi une formation spécifique.

**Déroulement de la formation :** en 3 sessions :

1. Formation asynchrone : introduction et prérequis à la session informatique,
2. Informatique TRACES NT : initiation pratique sur le logiciel,
3. Réglementaire : responsabilités du vétérinaire certificateur.

## LA FORMATION

### Objectif général :

Être en mesure de délivrer et éditer un certificat sanitaire pour les échanges intra-communautaires

### Objectifs pédagogiques de la formation à distance et informatique

- Être capable d'éditer un certificat sanitaire sur le logiciel TRACES NT

### Objectifs pédagogiques de la formation réglementaire :

- Identifier les enjeux de la certification et comprendre les implications de la certification ;
- Connaitre les responsabilités du vétérinaire certificateur ;
- Maîtriser les conditions des mouvements intra-UE et être capable de trouver l'information à jour ;
- Connaitre les règles en matière de protection animale ;
- Maîtriser les modalités de contrôle (sanitaire, transport...) ;
- Connaitre les différents canaux d'information.

### Contenu de la formation à distance :

- Vidéos de présentation. (1h30 environ)

### Contenu de la formation informatique TRACES NT:

- Présentation du système TRACES NT,
- Réalisation de certificats dans la base d'entrainement de TRACES NT à partir de cas d'école en fonction des espèces demandées.

### Contenu de la formation réglementaire :

- Présentation générale (principes, règles et mise en œuvre de la certification ; supports informatiques : TRACES NT,
- Transport et bien-être,
- La certification selon les espèces (à la demande : bovins, ovin/caprins et/ou porcins).

### Méthodes pédagogiques :

Vidéos, Conférences, témoignages, entraînement à l'édition de certificat sanitaire

### Support de formation « à distance » :

Les supports vidéo sont disponibles sur le site de l'ENSV <https://ensv-fvi.fr/formation-continue/formations-des-veterinaires-certificateurs/> (les codes d'accès sont disponibles auprès de l'ENSV-FVI).

### Support de formation pour la formation informatique :

Accès à la plateforme donnée aux personnes ressources.

### Support de formation pour la formation réglementaire :

Les supports de formation sont mis à disposition des vétérinaires certificateurs en début de formation. Ils sont téléchargeables sur le site de l'ENSV <https://ensv-fvi.fr/formation-continue/formations-des-veterinaires-certificateurs/> (les codes d'accès sont disponibles auprès de l'ENSV-FVI)